Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_108-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2024

Délibération n° 2024/108

OBJET : **Cession d'une parcelle de terrain de chemin communal sis au lieu-dit Berthoulet à Monsieur ROUCHON Adrien**		
Date de convocation : **24 octobre 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **27**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **06 novembre 2024**

L'an **2024, le 30 octobre** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - M. GRAU Jean-Michel - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
Mme LAVIT Michelle (pouvoir BELOU Florence) - Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : 2
M. MEHDI Saïd - M. SCUGLIA Domenico.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ SANS ABSTENTION.

M. ORTEGA Fernand a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/11/2024
Reçu en préfecture le 05/11/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20241030-2024_108-DE

Considérant le terrain du Groupement Foncier Agricole (GFA), représenté par Monsieur Adrien Rouchon, desservi par un chemin communal dit Chemin de Berthoulet, et situé en fin de voie,

Considérant la nécessité pour la GFA de clôturer sa parcelle afin de sécuriser ses matériels et ses animaux,

Vu le courrier de Monsieur ROUCHON Adrien souhaitant acquérir à cette fin une petite partie de chemin de Berthoulet, domaine privé de la commune, parcelle non cadastrée, d'une superficie de 521 m²

Vu l'avis des domaines en date du 11 septembre 2024 estimant la valeur de la parcelle non cadastrée chemin de Berthoulet, propriété de la commune, à 963 Euros,

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire,

DÉCIDE

- DE PROCEDER à la cession d'une petite partie du chemin de Berthoulet, parcelle non cadastrée d'une contenance de 521 m², à la GFA BERTHOULET, représenté par Monsieur ROUCHON Adrien, domicilié 213 Chemin du Berthoulet - 81300 Graulhet.

- DE FIXER le prix de vente à 963 €uros.

- QUE les frais de géomètre et d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Fernand ORTEGA**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »